



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Luxembourg, le 18 mars 2021

Dépôt : Marc Spautz

Groupe politique CSV

Pa 4469

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant que les travailleurs indépendants sont particulièrement soumis aux aléas de l'environnement économique ;
- Rappelant que le Groupe politique CSV a déposé une motion « Revenus de remplacement pour les indépendants » le 27 janvier 2021 ainsi que la proposition de loi n° 7766 ayant pour objet la mise en place d'un régime de revenu de remplacement en faveur des travailleurs indépendants dans le cadre de la pandémie de Covid-19 le 10 février 2021 dans l'objectif de soutenir les travailleurs indépendants à surmonter les difficultés économiques liées à la crise sanitaire actuelle ;
- Reconnaissant qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un régime de revenu de remplacement structurel pour les travailleurs indépendants applicable en temps de crise pour pallier à des situations comme celle d'aujourd'hui dans le futur ;

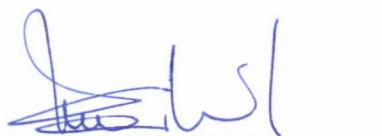
Invite le Gouvernement

- À mettre en place un régime de revenu de remplacement structurel pour les travailleurs indépendants applicable en temps de crise économique aiguë.


Marc Spautz


Eulke Kicher


S. Pilles-Bath


Octavie PROBERT


Nancy Arendt sp. Kemp